



CENTURY 21
Partenaire Immobilier

BAREME D'HONORAIRES

AU 1^{er} JANVIER 2023*

**Réservé aux particuliers*

TRANSACTION

4,58 % HT soit 5,5 % TTC sur le prix de vente net vendeur.

Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf stipulation contraire précisée au mandat avec un minimum de 7.500 € TTC et un maximum de 25.000 € TTC.

GESTION IMMOBILIERE

7,50 % HT du montant des encaissements avec un plancher de 350 € HT

LOCATION

Pour les logements de plus de 31 m², **14,10 % TTC** du montant annuel du loyer charges comprises payable par moitié entre locataire et bailleur, dans la limite des honoraires prévus par la loi Alur du 24/03/2014 – décret 2014-890 du 1/08/2014 à savoir 20 € TTC par m² de surface habitable, payable par moitié entre bailleur et locataire.

Pour les logements de moins de 31 m², 20 € + 6 € TTC par m² de surface habitable pour la réalisation de l'état des lieux, payable par moitié entre bailleur et locataire.